



Commune mixte de Petit-Val

Derrière les Hôtas 23
2748 Souboz

Tél. 032 484 94 70
Email admin@petit-val.ch

Assemblée communale du 26 juin 2023 à 20.00 h. à la salle de paroisse à Moron

Ordre du jour

1. Discuter et accepter le contrat liant la commune de Petit-Val au Parc naturel régional Chasseral pour la période 2025-2031
2. Discuter et approuver les comptes 2022
3. Discuter et approuver la modification de l'Annexe 2 du règlement sur les traitements du personnel et des indemnités des autorités de la Commune mixte de Petit-Val
4. Prendre connaissance du rapport 2022 de l'Autorité de surveillance en matière de protection des données
5. Prendre connaissance de l'arrêté de compte pour l'interconnexion Sornetan-Souboz
6. Prendre connaissance de l'arrêté de compte pour la télégestion
7. Prendre connaissance de l'arrêté de compte pour la réfection de la route Le Rondez
8. Informations du Conseil communal
9. Divers

Dépôt public

Les comptes et le règlement sous chiffres 2) et 3) sont déposés publiquement 30 jours avant l'assemblée communale auprès de l'Administration communale de Petit-Val où ils peuvent être consultés durant les heures d'ouverture ou sur rendez-vous.

Recours

Au plus tard dans les 30 jours après l'assemblée communale un recours en matière communale peut être formé contre les décisions de l'Assemblée auprès de la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Souboz, le 16 mai 2023

Conseil communal de Petit-Val